

gins, marché qui sous-tend le TNP même. Ce résultat positif est sans doute aussi difficile à quantifier que la norme mondiale de la non-prolifération elle-même, mais on peut dire à tout le moins qu'il renforcerait l'autorité morale des États munis d'armes nucléaires (c'est-à-dire des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU), ainsi que leur capacité de manifester un véritable leadership face aux pays cherchant à contester cette norme internationale.

Un CTBT ne serait donc pas une panacée à la prolifération nucléaire, tant verticale qu'horizontale. Tout important qu'il soit, il ne remplacerait pas une action soutenue de la part de la collectivité internationale sur tous les plans, depuis le renforcement et l'application des normes mondiales de non-prolifération jusqu'à la mise en oeuvre rigoureuse de contrôles nationaux à l'exportation, en passant par l'élargissement des groupes de pays fournisseurs. Aux fins de la consolidation du régime mondial de non-prolifération des engins nucléaires, une action vitale s'impose : la reconduction inconditionnelle du TNP en 1995 pour une période indéfinie, car ce Traité est la clef de voûte de ce régime, et la poursuite inlassable des efforts faits pour y faire adhérer tous les pays. Le travail qui se continue actuellement à l'AIEA pour renforcer le régime des garanties nucléaires, lequel autoriserait dès lors des inspections «n'importe quand et n'importe où», revêt lui aussi une importance bien particulière. Par ailleurs, il est urgent d'amener l'Ukraine et le Kazakhstan à suivre l'exemple du Bélarus et à adhérer officiellement au TNP, sans ambiguïté et sans équivoque, en tant qu'États sans armes nucléaires.

Parallèlement, la collectivité internationale a le droit d'attendre (et le devoir d'exiger) des cinq États dotés d'armes nucléaires et parties au TNP qu'ils continuent à progresser vers la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire énoncés dans l'article VI.

Chose certaine, nous ne pouvons nous permettre de lier entre eux les progrès accomplis sur un plan et ceux faits sur un autre (ce que le secrétaire général adjoint Petrovski a décrit comme étant de la «diplomatie de contrepartie improductive»). Selon moi, la cause de la sécurité internationale est mal servie par les arguments et les stratagèmes qui ont pour effet, même si ce n'est pas intentionnel, de dissimuler l'action des proliférateurs potentiels, et non de la dénoncer. Le danger de la prolifération nucléaire est on ne peut plus réel, et il faut intensifier les efforts dans le plus grand nombre de domaines possibles pour y

faire échec. Et j'emprunte de nouveau les mots de M. Petrovski selon qui un «parallélisme constructif» s'impose.

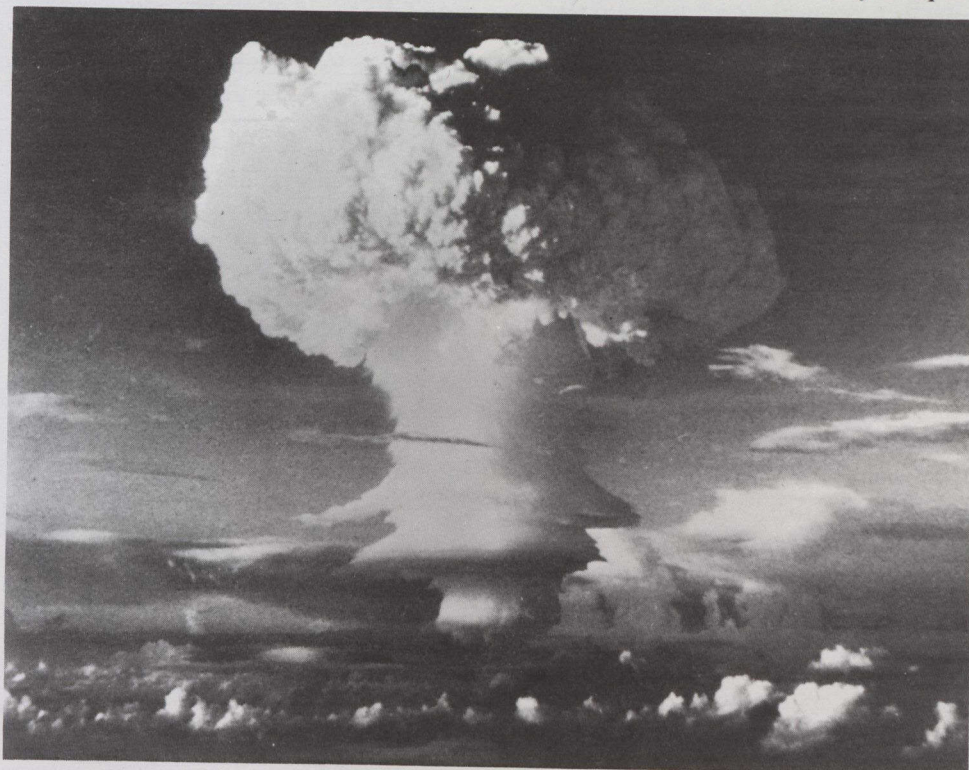
C'est donc dans cette perspective que je m'interroge maintenant sur les chances qu'a le monde d'en arriver à un CTBT.

Les chances d'en arriver à un CTBT

Il y a très longtemps que la nécessité de conclure un CTBT n'a été aussi grande et que les chances d'y parvenir n'ont été aussi bonnes. Je ne pense pas exagérer en tenant de tels propos. Les cinq puissances nucléaires déclarées adhèrent maintenant

pendant) marque une étape déterminante dans l'histoire des efforts internationaux faits pour instaurer une interdiction complète des essais. Des dispositions clefs de la loi obligent l'Administration à déposer tous les ans devant le Congrès un plan sur la réalisation, d'ici le 30 septembre 1996, d'une interdiction totale des essais d'armes nucléaires.

Dans une lettre qu'il adressait le 12 février 1993 à George Mitchell, chef de la majorité au Sénat, le président Clinton a déclaré carrément inacceptable le rapport que l'administration Bush avait déposé le mois précédent. Le président a ajouté qu'il



Le nuage en forme de champignon produit par une explosion nucléaire atmosphérique. Les essais nucléaires dans l'atmosphère ont cessé avec l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction partielle des essais (1963), tout comme ceux faits dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Le Canada préconise depuis longtemps l'interdiction de tous les essais nucléaires dans tous les milieux et pour toujours.

Photo fournie par le Centre canadien pour la sécurité mondiale

toutes au TNP. La Russie s'abstient de mener des essais depuis octobre 1991, et la France, depuis avril 1992. En juillet dernier, les États-Unis ont renoncé aux essais nucléaires ayant pour objet la modernisation de l'armement. Puis en octobre, ils se sont joints à la France et à la Russie pour annoncer l'arrêt temporaire des essais. Comme le Royaume-Uni fait tous ses essais aux États-Unis, il s'est trouvé à adhérer involontairement à ce moratoire.

La loi adoptée en vertu de l'*Energy and Water Development Appropriations Act* et en conformité de laquelle les Américains ont pris cette mesure (bien que l'administration Bush y eût consenti à son corps dé-

présenterait un nouveau rapport dès qu'il aurait terminé l'examen de questions sur la tribune et les modalités qui conviendraient pour négocier une interdiction complète des essais et sur la reprise d'un programme limité d'essais d'armes nucléaires aux États-Unis après le 1^{er} juillet 1993. L'importance de ces deux aspects cités dans la lettre réside dans le fait que l'auteur ne demande pas *si* l'on négociera une telle interdiction, mais *comment* on le fera.

Plus récemment, au sommet de Vancouver, les présidents Clinton et Eltsine ont convenu qu'il fallait amorcer bientôt des pourparlers sur une interdiction multilaté-